

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°23 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 5 au 11 septembre 2016



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 septembre 2016, au moins 307 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLESETABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0 .INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE...5</i>	<i>5</i>
<i>I.2 .CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS.....</i>	<i>6</i>
<i>I.4. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE DETENTIONS ILLEGALES.....</i>	<i>11</i>
<i>I.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....</i>	<i>11</i>
<i>II.FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>11</i>
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>12</i>
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>13</i>
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>16</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI : *Brasseries et Limonaderies du Burundi*

CDS : *Centre de santé*

CNDD-FDD: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNI : *Carte Nationale d'Identité*

CNIDH : *Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme*

CPI : *Cour Pénale Internationale*

DDH : *Défenseur des Droits de l'Homme*

EAC : *East African Community*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

FNL : *Front National de Libération*

ODH : *Observateur des Droits de l'Homme*

OPJ : *Officier de Police Judiciaire*

PAFE : *Police des Airs, des Frontières et des Etrangers*

PJ : *Police Judiciaire*

PSI : *Police de Sécurité Intérieure*

RDC : *République Démocratique du Congo*

SNR: *Service National de Renseignement*

UA : *Union Africaine*

UPRONA : *Union pour le Progrès National*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes ont été tuées, au moins 2 personnes ont été enlevées et portées disparues, au moins 4 personnes ont été torturées, au moins 10 personnes ont été blessées, au moins 150 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Des ossements humains ont été découverts dans des champs en province Muramvya.

Le phénomène de cadavres continue dans le pays où 2 corps ont été retrouvés dans la rivière Rusizi.

Le phénomène des attaques armées démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Le phénomène de viol à l'égard des mineurs a été également par la ligue Iteka

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Trois personnes agressées dont deux tuées en province Kirundo

Un homme du nom de François Kangoye a été tué poignardé en date du 10 septembre 2016 vers 18 heures, sur la colline de Gisitwe, commune Ntega, province de Kirundo. L'administration locale a reconnu le fait.

Vers 22 heures de la même date, un vieil homme d'environ 60 ans nommé Balthazar Nizigiyimana de la commune Gitobe, province de Kirundo, a été tué à la machette par un groupe d'hommes armés. Le mobile de cet assassinat n'est pas connu et la police indique qu'elle a commencé des enquêtes.

Le 8 septembre 2016, vers 19 heures, un jeune homme Abdoul Rachid Namari, 21 ans, avait échappé de justesse à la mort sur la colline Kagege, zone Mukerwa suite à une grenade lancée contre lui. Il a été grièvement blessé et hospitalisé à l'hôpital de Kirundo. Deux individus présumés auteurs ont été arrêtés, Messieurs Nzovu et Egide Ndayishimiye.

La province de Kirundo est l'une des provinces du pays où la ligue Iteka enregistre plus de violations de droits de l'homme liées à la répression contre les opposants politiques et contre les présumés opposants contre le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza. Dans cette province, les jeunes de la Ligue Imbonerakure sèment la terreur et se sont ouvertement substitués aux Forces de défense et de Sécurité en complicité avec l'administration locale.

Une personne assassinée en commune Butaganzwa, province Kayanza

En date du 2 septembre 2016, un homme du nom de Hakiza a été assassiné sur la colline Kigarama, zone Nyabibuye, commune Butaganzwa, province Kayanza. Selon des sources sur place, des voisins soupçonnés d'être des jeunes Imbonerakure seraient derrière ce crime. La

victime serait accusée de sorcellerie. Des sources sur place ne comprennent pas pourquoi des enquêtes policières semblent trainer le pas pour trouver les auteurs du crime.

1.1. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES

Une personne portée disparue en commune Ntahangwa, Mairie de Bujumbura

Une personne du nom de Clément Sindayihebura alias Nyoni habitant le quartier Carama, zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura est porté disparu depuis le 7 septembre 2016. Des sources sur place indiquent que la victime a été enlevée au quartier Mutakura. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité car des personnes enlevées sous cette forme sont souvent tuées et enterrées dans des fosses communes.

Une personne enlevée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura-rural

Un jeune finaliste de l'Université Sagesse d'Afrique du nom de Placide Cimpaye, a été enlevé le 8 septembre 2016 par des agents du SNR sur la colline Kayoyo de la commune Mugongo-Manga. Sa famille indique qu'elle n'a aucune nouvelle de leur fils et s'inquiète pour sa sécurité.

1.2. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS

Une personne torturée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 6 septembre 2016 vers 19heures, Tharcisse Kazungu âgé de 38 ans, originaire de la colline Kibogoye, commune de Nyabihanga, province Mwaro a été torturé par le chef de zone Nyabihanga. Selon des sources sur place, la victime a été attrapée en flagrant délit de vol dans un champ de pomme de terre sur la colline Bisha, zone Makamba, commune Rusaka, province Mwaro. La police l'a ensuite récupérée et l'a conduite au cachot de Gihinga. Au cachot, le détenu présentait des gonflements au niveau des poignets et des traces de bâton sur son corps. Le présumé auteur confirme avoir tenté de commettre ce vol et explique qu'il avait faim.

Une personne torturée en province Cankuzo

Un jeune homme du nom de Jean Albert Nzisabira, âgé de 25 ans, originaire de la colline de Kavumu, commune et province de Cankuzo a été torturé en date du 7 septembre 2016 par des policiers du commissariat provincial de Cankuzo. Selon des témoins, la victime respirait très difficilement et présentait aussi des gonflements au niveau de la tête et des bras. Ces mêmes sources nous ont informé avoir vu quatre détenus qui transportaient la victime au CDS Cankuzo en date du 8 septembre 2016. L'infirmier a recommandé la radiographie à l'hôpital de Cankuzo proche de ce Centre de Santé.

Le jeune homme a été surpris le 7 septembre 2016 par la population dans la brousse en possession de 3 grenades et trois chargeurs garnis de cartouches d'un fusil de type Kalachnikov, selon des sources sur place. Il faisait partie d'une équipe d'autres jeunes qui eux, ont réussi à prendre fuite.

Un sous-commissaire accusé de torturer des détenus en province Cankuzo

Le sous –commissaire PJ Henri-Frère Manisha en province Cankuzo est dénoncé par des détenus et des habitants qui observent son comportement comme étant une personnalité hors normes qui agit dans la logique de l’oppression contre une population qu’il était censé protéger. Selon des détenus interrogés, ce sous commissaire leur inflige des tortures et des traitements inhumains et dégradants. Il les a dépouillés de leurs biens lorsqu’ils comparaissent dans son bureau. Au lieu de les écouter, il met en avant la chicote et la torture comme moyens d’extorquer les aveux. Dans les rapports précédents, des victimes de cette tragédie ont été relevés. Il est cité dans la torture du détenu Jean Albert Nzisabira ci-haut évoqué.

I.3. CAS D’ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ARBITRAIRES

Vingt personnes arrêtées en commune et province Gitega

Vingt jeunes gens qui étaient dans un bus de transport en commun ont été appréhendés par la police en date du 9 septembre 2016 en commune et province Gitega. Ces jeunes gens interrogés affirment qu’ils se rendaient en province Makamba pour chercher du travail. Ils ont été détenus au cachot de police de Gitega connu sous l’appellation de « Boman ». La police a précisé que les mouvements internes à la recherche de l’emploi sont pour le moment interdits et a révélé que ces détenus vont être transportés de force dans leurs provinces d’origine.

Une personne arrêtée en commune et province Makamba

Une personne du nom d’Emmanuel Bizindavyi, a été arrêtée le 10 septembre 2016 en commune et province de Makamba par des agents de la garde du Gouverneur de province de Makamba, Gad Niyukuri. Selon des sources sur place, la victime a été interpellée en cours d’une réunion que le gouverneur tenait à l’intention des pompistes sur la question du carburant. Elle a été accusée dans un premier temps d’enregistrer l’allocution du Gouverneur. Par la suite, il a été accusé de détenir des fichiers audio de Radio Humura et Inzamba. La victime a été transférée au cachot du SNR à Makamba. Les DDH dénoncent cette arrestation injuste parce que la victime n’a commis aucune infraction et n’a violé aucune loi du pays.

Sept personnes arrêtées en commune Rugombo, province Cibitoke

Sept personnes de la ligue des jeunes Imbonerakure ont été arrêtées dans la nuit du 6 au 7 septembre 2016 dans le secteur de Mparambo, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, ces jeunes gens se rendaient en RDC pour vendre des sacs de petits poissons appelées « Indagara ». Les mêmes sources indiquent que ces sacs allaient traverser la rivière Rusizi à destination du groupement Luvungi dans la zone d’Uvira avant d’être acheminer vers le Rwanda. Selon des sources policières, ces jeunes Imbonerakure travaillent avec des commerçants et perçoivent une somme de 20.000 fbu par sac de poissons de Ndagara.

Deux partisans de parti FNL aile d'Agathon Rwasa arrêtés et torturés en commune Marangara, province de Ngozi

Les nommés Stany Mpawenayo et Rubagaza, tous membres du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa ont été arrêtés le 4 septembre 2016 en commune Marangara, province Ngozi. Selon des sources sur place, des agents du SNR en compagnie des membres de la ligue Imbonerakure du CNDD-FDD ont fouillé leurs domiciles, les ont ensuite torturés avant de les embarquer vers le cachot du commissariat de police au chef-lieu de la province de Ngozi. Les victimes étaient soupçonnées de détention illégale d'armes au moment où ces armes n'ont pas été trouvées chez elles.

Quinze personnes arrêtées en, commune Mugamba, province Bururi

En date du 7 septembre 2016, vers 13 heures, 15 personnes en majorité des jeunes gens, ont été arrêtés par la police sur la colline Nyamugari, zone Nyagasasa, commune Mugamba, province Bururi. Des sources sur place ont précisé que la police locale a surpris ces personnes qui étaient en train de partager une boisson locale. La police les a conduites au cachot de police se trouvant au chef-lieu de la commune les accusant d'être des rebelles qui attaquent les positions de police et de l'armée. Huit d'entre elles ont été libérées après avoir payé des rançons mais sept ont été gardés par la police qui les aurait transférées à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura.

Treize cas d'arrestation et de détentions arbitraires en province Ruyigi

Quatre femmes et 3 enfants originaires de la colline Kabanga, commune Kinyinya, province Ruyigi ont été arrêtés la nuit du 6 septembre 2016 par le chef de leur colline en compagnie avec les jeunes Imbonerakure lorsqu'ils tentaient de partir pour la Tanzanie. Les enfants ont été contraints de regagner les domiciles respectifs au moment où leurs mamans ont été acheminées au cachot de police du chef-lieu de la commune Kinyinya.

Célestin Vyamungu, Prosper Tuyizere et Déo Bamporubusa tous originaire de la colline Muriza, province Ruyigi sont détenus au cachot de police de la commune Ruyigi. Ils ont été arrêtés le 1^{er} septembre 2016 par le Commissaire provincial de police qui les soupçonnait de connaître les auteurs d'un crépitement d'armes qui a été entendu la nuit du 31 août 2016. Ils ont été arrêtés après une fouille perquisition dans leurs maisons alors qu'aucun objet compromettant n'avait été trouvé.

D'autres personnes détenus sans motifs sont Térance Cishahayo, arrêté chez lui par le chef de poste Muriza, Elie Nitunga originaire de la colline Nyabazimu en province Rutana, arrêté par le Commissaire provincial dans la localité de Muriza le 31 août 2016 Boas Ntirandekura, élève en 9^{ème} à l'ECOFO de Bubanza. Ce dernier est connu à Muriza pour y avoir étudié. Il était venu rendre visite à ses parentés et s'est vu arrêté par le commissaire provincial le 31 août 2016 sans non plus aucun motif.

Trois hommes, originaires de la province et commune Gitega ont été arrêtés sur la colline Kigangabuko entre le 23 et le 29 août 2016 alors qu'ils se rendaient en Tanzanie. Ils disaient fuir le pays pour des motifs de guerre imminente et de famine

Cinquante-cinq cas d'arrestations en province Gitega

Au cachot de la PSI, en date du 8 Septembre 2016, cinq détenus étaient enregistrés. Parmi ces détenus, figure le ressortissant rwandais du nom de Vianney Nsengiyumva qui vient d'y passer plus d'un mois, accusé d'être irrégulier sur le sol burundais. L'un des responsables de la police avec qui, se sont entretenus les ODHs sur ce cas, leur a fait savoir que le transfert de ce détenu dans son pays natal pose problème à cause du mauvais climat qui règne dans les relations diplomatiques entre les deux pays. Trois de ces retenus sont accusés de vente de boissons prohibées. Ils sont retenus pour être contraints de payer une amende de 100.000fbu chacun pour être libérés mais aucun dossier n'est ouvert à leur charge.

En date du 8 Septembre 2016, le cachot de la PJ comptait 50 détenus dont deux femmes et un mineur. Vingt-deux retenus, tous de sexe masculin dont un mineur sont sous la responsabilité de la PJ. Ce mineur s'appelle Jean de Dieu Kwizera, originaire de Kirimbi, commune Bugendana, province Gitega, arrêté le 1 septembre 2016, accusé d'escroquerie par l'OPJ prénommé Térance. Parmi ces détenus, le délai de 7 jours de détention préventive avait expiré pour 2 détenus.

Sous la responsabilité du Parquet, étaient enregistrés 28 détenus dont 2 femmes. Ces détenus n'avaient aucune pièce judiciaire justifiant leur état de privation de liberté. Pour 2 détenus parmi les 28, le délai de 15 jours de détention était expiré tandis que 11 d'entre eux, les noms des magistrats instructeurs n'étaient pas précisés dans le registre et 5 détenus, les infractions pour lesquelles ils sont poursuivis n'étaient pas précisées dans le registre.

Quatre cas d'arrestation et de détention arbitraire en province Cankuzo

Un certain Osil Akimana, originaire de la zone Kamenge en mairie de Bujumbura, est détenu depuis le 13 août 2016 au cachot du commissariat de police de Cankuzo. Il a été arrêté par le sous commissaire PAFE à la frontière de Gahumo en commune Mishiha lorsqu'il rentrait en provenance de la Tanzanie où il venait de passer deux ans pour des raisons de travail. Ce détenu est au cachot du commissariat de police de Cankuzo sans dossier.

Les nommés Côme Bimbururwanko et Joseph Ntaconayigize tous originaires de la colline de Kabeza commune Cankuzo sont détenus au cachot du commissariat de police en province Cankuzo depuis le 31 août 2016 accusés simplement de ne pas avoir de CNI. Ils n'ont jamais comparu et sont sans dossiers.

Le nommé Augustin Karengera est au cachot du commissariat de police de Cankuzo depuis le mois de mars 2016 c'est-à-dire 6 mois alors qu'il devait comparaître devant le juge dans les délais légaux de 15 jours. Il est accusé d'avoir volé une vache.

Quatre cas d'irrégularité et de détentions arbitraires au cachot de poste de police en commune Gisagara, province Cankuzo

En date du 6 septembre 2016, quatre détenus étaient dans le cachot de police en commune Gisagara, province Cankuzo. Ils n'avaient pas de dossiers et n'étaient inscrits nulle part.

Il s'agissait de Nestor Nakumuryango, originaire de la colline Gitanga, commune Gisagara, province de Cankuzo. Il a été amené au cachot par l'administrateur communal de Gisagara l'accusant de concubinage. Juvénal Kazoya et Vincent Harerimana, tous de la colline Kagoma, commune de Gisagara ont été attrapés en flagrant délit de consommation de boissons prohibées appelées communément en Kirundi « Kanyanga » et arrêtés par l'administrateur communal.

Josué Barutwanayo, originaire de la colline de Gisoko et commune de Gisagaraa été arrêté par l'administrateur communal accusé de faire le commerce des boissons prohibées appelées en Kirundi « *umuraha* ».

Cinq cas d'arrestations et de détentions arbitraires en province Rutana

En date du 9 septembre 2016, cinq détenus étaient au cachot du commissariat de police de la province Rutana en violation flagrante de l'article 37 du Code de Procédure pénale. Leurs dossiers ont été clôturés aux différents postes de police de Rutana entre les dates du 22 et 31 août 2016 et transférés en même temps que les retenus au Parquet de Rutana.

Treize burundais refoulés de la République rwandaise arrêtés et détenus à la PJ en province Kirundo

Le Commissaire provincial, Jacques Nijimbere en compagnie du chef provincial SNR en province Kirundo, prénommé Olivier, ont arrêté en date du 6 septembre 2016 à la frontière du côté de la localité de Gasenyi, treize burundais refoulés de la République rwandaise. Toutes ces personnes ont été détenues à la PJ Kirundo. Il s'agit de :

- Rashid Ndagijimana, 29 ans, originaire de la colline Bigera, zone Bigera, commune Gashoho ;
- Joachin Hatungimana, 20 ans, colline Nonwe, commune Giteranyi;
- Claver Manirambona, 42 ans, colline Kirimbi, zone Kiremba, commune Gasorwe ;
- Ndike Ntahombarira, 34 ans, colline Butihinda, commune Butihinda ;
- Jean Rugamba, 22 ans, colline Mukoni, zone Mugano, commune Giteranyi ;
- Lazare Iradukunda, 17 ans, colline Kiremba, zone Masasu, commune Gasorwe ;
- Fred Mugisha, 20 ans, colline Bisiga, zone Kivura, commune Marangara ;
- Cyriaque Mbonimpa, 25 ans, colline Rugina, zone Rugari, commune Muyinga ;
- Ramazani Ndiokubwayo, 16 ans, colline Ryabihira, zone Rugari, commune Muyinga ;

- Aloys Tinyimana, 54 ans, colline Ruhongore, zone Gatabo, commune Gashikanwa ;
- Asmani Nzitunga, 29 ans, colline Giteranyi, commue Giteranyi ;
- Alexandre Sanzimana, 32 ans, colline Kinanira, zone Tura, commune Giteranyi ;
- Evariste Bizimana, 48 ans, colline Masaka, zone Masaka, commune Giteranyi.

Huit cas d'arrestation et de détention arbitraire en province Ngozi

Le tableau suivant montre les personnes détenues au cachot de la P.J Ngozi sans aucune prévention ni autorité responsable. Dans le registre d'écrou, il est mentionné qu'ils ont été arrêtés en patrouille policière à Mubanga en commune Tangara sans aucune autre précision sur les infractions commises. Ces personnes ont été arrêtées en date du 5 septembre 2016. Il s'agit de :

- Ephrem Ciza, âgé 20 ans, originaire de la commune Nyamurenza ;
- Léonidas Ntacobakimvuna âgé de 25 ans, originaire de Tangara ;
- Isaac Mpawenayo 22 ans originaire Kirembe ;
- Gérard Sindayigaya âgé de 26 ans, originaire de Tangara ;
- Zabulon Ndayiragije, originaire de Tangara ;
- Bosco Nsavyimana, âgé de 31 ans, originaire de Ruhororo ;
- Philibert Nimbona âgé de 25 ans, originaire de Tangara ;
- Nestor Habimana âgé de 22 ans, originaire de Tangara.

Trois personnes arrêtées et détenues en province Muyinga, accusées de venir du Rwanda

Trois personnes sont détenues au cachot de police du commissariat en province Muyinga depuis le 6 septembre 2016. Elles sont accusées de rentrer du Rwanda où les victimes affirment avoir séjourné pendant un certain temps. Il s'agit de :

- Siméon Ndaruzaniye, 35 ans, originaire de la colline Butihinda, zone Bugwana, commune Gitobe, arrêté par des jeunes Imbonerakure dans la localité de Kubanero. Le Commissaire provincial, Jacques Nijimbere lui a pris injustement un montant de 60 000 fbu ;
- Ezéchiel Sinzumunsi, 16 ans, originaire de la colline Nyasebeyi, zone Tangara, commune Gashikanwa arrêté aussi par les jeunes Imbonerakure alors qu'il rentrait du Rwanda ;
- Richard Rwasu, 21 ans, colline Ntega, zone Ntega, arrêté également par des jeunes Imbonerakure sur ordre de leur chef le prénommé Félix. La victime venait aussi de la République rwandaise.

1.4. CAS DE VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une fillette violée en commune Bugenyuzi, province Karusi

En date du 28 août 2016, une fillette de 7ans, originaires de la colline de Gishikanwa, commune Bugenyuzi, province Karusi a été violée lors d'une fête. Le présumé auteur qui répond au nom Jérôme Gahungu, âgé de 21 ans aurait disparu pendant un moment pour aller violer l'enfant, selon des sources sur place. Le présumé auteur a été arrêté et traduit en justice et son dossier est au niveau du parquet de Karusi.

Une fillette violée en province Kayanza

En date du 6 septembre 2016 à 16 heures, une fillette du nom de J.N âgée de 14 ans, originaire de la colline Mwendu, zone et commune Kayanza, a été violée par un certain Léonard Nijimbere, âgé de 21 ans. Ce présumé violeur est actuellement détenu au cachot de la commune Kayanza. Son dossier suit le cours normal.

Selon des sources sur place, la victime a reçu les soins médicaux nécessaires à l'hôpital de Kayanza tandis que l'expertise médicale a été remise en date du 8 septembre 2016 à l'OPJ instructeur.

1.5. LE DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Au moment où les prix des produits de première nécessité au Burundi comme le riz, le haricot, les farines de maniocs et de maïs ont sensiblement augmenté, les prix des denrées alimentaires qui étaient exportés vers le Rwanda en l'occurrence, l'oignon blanc et rouge, les tomates et les Ndagala ont diminué. La pénurie des produits pétroliers est à l'origine de l'augmentation des prix de transport et donc à la montée vertigineuse des produits de base au marché. La population burundaise crie à la dégradation du pouvoir d'achat et à une famine imminente. Cela s'accroît dans un contexte de dévaluation monétaire, à la diminution de la production agricole et aux sanctions économiques prises par les principaux pays donateurs des aides consécutivement à la crise meurtrière créée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Le phénomène de rançons policières et de cotisations forcées pour le compte du parti au pouvoir le CNDD-FDD vient ajouter le mal au mal. Au lieu de se procurer des besoins alimentaires, la population est occupée, la peur dans le ventre à chercher de l'argent pour le parti au pouvoir.

II. FAITS SECURITAIRES

II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES

Deux corps sans vie retrouvé dans la rivière Rusizi, commune Rugombo, province Cibitoke

Deux corps sans vie dont celui d'une femme ont été découverts en date du 6 septembre 2016 dans la rivière Rusizi, du côté du secteur Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke. Selon des sources sur place, deux corps avaient été perçus dans cette partie de la rivière. Une unité spécialisée de la police a été déployée tardivement en date du 8 septembre 2016 mais a pu extraire seulement un corps d'un homme tandis que celui d'une femme avait déjà été emporté par le courant d'eau. La police a inhumé immédiatement le corps en état de décomposition. En l'espace de temps de quatre mois seulement, 7 cadavres ont été recensés par la population environnante, qui dénonce une recrudescence de la criminalité.

II.2. DES ATTAQUES ARMEES

Une personne tombe dans une embuscade des hommes armes sur la colline Murano, commune Burambi, province Bururi

Une personne connue sous le nom de Nganyira a échappé de justesse à une embuscade lui tendu le 9 septembre 2016, vers 20 heures 30 minutes. Les faits se sont déroulés sur la colline Murano de la commune Burambi, province Bururi. Trois hommes armés de fusils lui ont tiré des balles. La victime qui n'a pas été touché affirme que ses agresseurs sont des jeunes Imbonerakure qui l'accusent de travailler pour une famille Tutsi dont le chef de ménage est un certain Pontien, un représentant du parti UPRONA non reconnu par le pouvoir du CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le chef de poste de police en commune Burambi, a lui-même tenu une réunion au cours de laquelle il a ouvertement accusé Nganyira de travailler avec les tutsi et les bandes armées, alors qu'il est Hutu.

Une personne grièvement blessée par grenade en commune Busoni, province de Kirundo

Une personne du nom de Rashid Nanari, âgé de 24 ans, originaire de la colline Kagege de la commune Busoni, province de Kirundo, a été grièvement blessée par une grenade le 7 septembre 2016. Selon des sources sur place, l'attaque a visé son kiosque situé au centre de Nyarunazi en commune Busoni. Deux kiosques ont été endommagés. L'auteur de cette attaque n'a pas été connu mais la police a indiqué qu'une personne a été arrêtée pour des raisons d'enquête

Sept personnes blessées en commune Ryansoro, province Gitega

Dans la nuit du 7 septembre 2016, sur la colline Kampezi, commune Ryansoro, province Gitega, 7 personnes dont un enfant ont été blessées par des tirs des policiers. Ces victimes ont été transportées à l'hôpital pour recevoir les soins. La cause de cette fusillade est, d'après le chef de zone de Mahwa, liée au fait qu'un des policiers s'est vu arraché le fusil. D'après ce chef de zone, l'enfant aurait été tiré dessus par mégarde parce qu'il s'est retrouvé au mauvais endroit alors qu'il rentrait chez lui.

Vol à main armé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 4 septembre 2016, vers 16 heures, un groupe de bandits armés de fusils et couteaux ont envahi le domicile de Jacques Manirakiza se trouvant sur la colline Gihinga, zone Mwaro en commune Kayokwe, province Mwaro. Ils ont volé tout l'argent que sa femme avait dans sa cachette, puis ils se sont dirigés dans son dépôt des produits BRARUDI où ils ont volé tout l'argent que le boutiquier avait sur lui. Deux voleurs ont pris le large à bord de motos, tandis que les autres se sont repliés à pied. Après leur départ, la famille a crié au secours et c'est ainsi que la police et les militaires du camp Mwaro ont pu capturer deux de ce groupe de bandit. Les sources policières qui confirment les faits disent que ces bandits proviennent de la commune Ndava. Les présumés bandits sont pour le moment au cachot de police de Gihinga.

Il s'agit de d'Anatole Abimana de 24 ans et Clovis Emerusabe de 22 ans, tous de la colline Kigarama, zone et commune Ndava.

II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES

Des ménages contraints de payer des contributions pour le parti CNDD-FDD dans différents endroits du pays

Le parti CNDD-FDD est dénoncé par la population burundaise de forcer des ménages à payer des contributions pour ce parti, depuis un bon bout de temps. Cela se passe dans différents endroits du pays. A titre d'illustration, la ligue Iteka évoque ici les cas des provinces Muramvya, Makamba, et Bujumbura rural

Depuis mardi le 6 septembre 2016, des Imbonerakura de la ligue des jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD ont passé dans tous les ménages de la province de Muramvya à la recherche de contributions pour le parti CNDD-FDD. Il est demandé une somme d'au moins 500 fbu séparément au mari et à la femme, sans qu'ils soient membres du CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, ces jeunes Imbonerakure donnent une explication que la contribution n'est pas obligatoire mais ajoutent que la quittance sera utile à l'avenir. Selon un des fonctionnaires de Muramvya qui s'est acquitté de cet impôt, la peur au ventre, dans un pays traumatisé par la terreur des Imbonerakure, une telle contribution ressemble à un impôt forcé. La quittance sera demandée pour bénéficier des avantages sociaux dans les secteurs publics notamment l'accès aux soins de santé, l'accès à l'école pour les enfants, et l'accès à certains documents administratifs. Elle pourrait être prise pour objet de base dans la politique de répression en cours contre les présumés opposants du pouvoir de ce parti.

En province de Makamba, les populations sont forcées de payer non seulement des cotisations pour le compte du parti au pouvoir mais aussi pour la construction des stades, des bureaux et des écoles. Elles déplorent cette attitude de l'administration qui veut percevoir de l'argent sur le dos des citoyens en état de détresse économique et dans une pauvreté qui s'accroît au jour le jour suite à la crise provoquée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Une fouille des téléphones portables sur le pont Ntahangwa en Mairie de Bujumbura

En date du 9 septembre 2016, la police a arrêté plusieurs bus de transport en commun et a procédé à la fouille des téléphones portables. Selon des sources sur place, la police était à la recherche des fichiers qu'elle qualifie d'outrages à des institutions étatiques. Cela a provoqué la peur panique dans la population de la Mairie où des fonctionnaires ont été contraints d'enregistrer des retards au service pour avoir été sur les longues files des victimes de ces fouilles. Des femmes étaient fouillées et leurs petits sacs à main chambardés.

Des scènes d'humiliation contre des habitants des zones Buyenzi, Musaga et Ngagara en Mairie de Bujumbura

Les habitants du quartier VI de la zone urbaine de Ngagara se sont retrouvés le matin du 9 septembre 2016 encerclés par les militaires, la police et les jeunes Imbonerakure. Au cours de cette opération, ils ont parcouru tous les ménages et sommé les gens qu'ils trouvaient sur place de s'asseoir par terre ou de s'agenouiller.

Cette même opération était en cours à la même heure en commune Musaga où les habitants du 3^{ème} avenue ont été bloqués chez eux depuis l'aube par la police, les militaires et les jeunes Imbonerakure.

La même scène a eu lieu en zone urbaine de Buyenzi, la police disait être à la chasse des armes et des infiltrés.

Des ossements humains découverts à Bugarama, province de Muramvya

Des ossements de plusieurs personnes ont été découverts sur la colline de Gatebe, zone Bugarama. Ce sont des habitants de la localité qui ont alerté l'administration. Le gouverneur de province, les membres du CNIDH, certaines organisations de la société civile ainsi que l'unité de police de protection se sont rendus sur le lieu. En attendant les conclusions des enquêtes, le gouverneur de province de Muramvya, Emmanuel Niyungeko, a annoncé la suspension de toutes les activités champêtres et pastorales sur cette colline.

Affrontements entre jeunes des partis CNDD-FDD et UPRONA en commune Matongo, province Kayanza

C'était jeudi le 8 septembre 2016 sur la colline Murambi, zone Banga de la commune Matongo où les jeunes du parti CNDD-FDD et ceux des autres partis, UPRONA notamment se sont entrés dedans. Il a fallu l'intervention de la police et des responsables du parti CNDD-FDD au niveau communal pour les calmer.

Une personne tuée en commune Mabayi, province de Cibitoke

En date du 11 septembre 2016, Bernard Bavyibuze a été tué à coup de machette par des hommes inconnus sur la colline Buhoro, commune Mabayi, province Cibitoke, Selon des sources sur place, le corps de la victime a été retrouvé dans un champ de la localité. Deux personnes ont été arrêtées par la police de Mabayi pour des raisons d'enquête.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants, des cas d'arrestations arbitraires et illégales, des cas d'enlèvements suivis de disparitions forcées.

Le phénomène des attaques armées et des cadavres démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

A) Au Gouvernement du Burundi

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De revoir la situation économique des ménages burundais en proie à une hausse vertigineuse des prix des produits de première nécessité et de prendre des mesures politiques qui visent le soulagement de la population.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

D) A la Médiation et à l'EAC

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

E) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

F) A la CPI

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.